

Communiqué de presse

Logements adaptables de manière flexible : une obligation

Zürich le 4 décembre 2024 – Les personnes en situation de handicap peinent à trouver un logement adéquat en Suisse. Le Conseil fédéral aurait la possibilité d’y remédier par voie légale, mais dans sa réponse à une interpellation du conseiller national Philippe Kutter (Le Centre), il renvoie la responsabilité aux cantons. Le Centre Architecture sans obstacles demande que tous les nouveaux logements soient construits sans obstacles et adaptables. C’est le seul moyen de donner de meilleures chances aux personnes à mobilité réduite sur le marché du logement.

Pour les personnes handicapées, la recherche d’un logement est un défi presque insurmontable, plus que pour les autres. De nombreux logements ne sont pas appropriés : des marches, des passages trop étroits et un manque d’espace de manœuvre deviennent alors des obstacles insurmontables au quotidien. Il en va de même pour les personnes du quatrième âge qui souhaitent continuer à vivre de manière autonome. Il manque des logements pouvant être adaptés aux déficiences individuelles avec peu d’efforts, afin de répondre ainsi aux besoins d’une société qui vit de plus en plus longtemps.

Philippe Kutter, conseiller national du Centre et en fauteuil roulant depuis un accident de ski, a voulu savoir si le Conseil fédéral était au courant de la situation et ce qu’il comptait faire pour y remédier. La réponse du 27 novembre 2024 à son interpellation est décevante : selon le Conseil fédéral, aucune action supplémentaire n’est nécessaire, les soutiens existants étant suffisants.

Le Centre Architecture sans obstacles voit les choses différemment. Eva Schmidt, la directrice du centre, souligne qu’il ne suffit pas de promouvoir des labels pour des constructions sans obstacles et d’aider les personnes concernées dans leurs recherches. Selon elle, les normes minimales pour la construction de logements ont été fixées à un niveau trop bas dans la loi sur l’égalité des personnes handicapées (LHand) pour avoir un réel impact, car elles ne s’appliquent qu’aux grands bâtiments d’habitation. Au cours des 20 dernières années, à peine 11% de tous les logements répondent à cette catégorie de construction. Ainsi, malgré la construction de nombreux logements en Suisse, ceux-ci sont trop peu nombreux à pouvoir être utilisés par des personnes en situation de handicap.

C’est pourquoi le Centre Architecture sans obstacles demande donc au Conseil fédéral d’inscrire la construction sans obstacles et adaptable comme une obligation dans la LHand en cours de révision. Une telle mesure enverrait un signal fort en faveur d’une égalité réelle et effective. Les cantons devraient adapter leurs règlements de construction en conséquence. La conception de logements sans obstacles et adaptables dans une construction neuve ne génère guère de coûts supplémentaires. Lors de transformations, chaque projet serait examiné individuellement et seules des mesures proportionnées seraient ordonnées.

Lien ver l'interpellation et la réponse :

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20244033>

Architecture sans obstacles - Le Centre spécialisé suisse

Depuis 1981, il promeut une construction systématiquement adaptée aux personnes handicapées en Suisse. En sa qualité de centre de compétence national pour une architecture sans obstacles, il traite de tous les sujets relevant de ce domaine. Outre les objectifs en matière d'aménagement spatial, les préoccupations visuelles et acoustiques en font partie. En plus de son engagement au niveau national, le Centre suisse soutient un réseau de centres de conseil cantonaux afin d'assurer la représentation des intérêts de la construction sur place.

Liens vers les logements sans obstacles & adaptables

https://www.anpassbarer-wohnungsbau.ch/startseite_logements-adaptables.html

https://architecturesansobstacles.ch/wp-content/uploads/2023/04/Directive_LSOA_Fr_interactif.pdf

https://architecturesansobstacles.ch/informations-techniques/?kat=bauten_mit_wohnungen

Contact

Architecture sans obstacles - Le Centre spécialisé suisse

Eva Schmidt, directrice

044 299 97 96 / 076 595 41 84 / schmidt@hindernisfreie-architektur.ch